

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 25 Avril (25/04/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 avril, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoint,**

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHE, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHE, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. André LENFANT, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Marie CASTRO (représentée par Mme MARTY MOTHE), **Adjoint**

M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme HEMMAMI), M. Abdelkader SELAM (représenté par Mme FANFELLE), Mme Carine NICODEME (représentée par M. GAUTHIER), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIT EXCUSEE :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint**

ÉTAIT ABSENT :

M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

M. VALLES est nommé secrétaire de séance.



44 – 25 avril 2013

CONVENTION DE SERVITUDES APPLICABLE AUX OUVRAGES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ AU STADE MUNICIPAL JO CARABIGNAC – AVENUE DU SARLAC

Rapporteur : Madame DOURLENT

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-21

VU le rapport de Jean-Paul NUNZI, et le projet de convention qui y est joint, proposant de se prononcer sur :

- l'autorisation à Monsieur le Maire de signer une convention de servitudes applicable aux ouvrages de distribution publique de gaz afin de renouveler l'installation de protection cathodique du réseau acier gaz sur le terrain du stade municipal Jo Carabignac avenue du Sarlac avec Gaz Réseau Distribution de France.

CONSIDERANT que la présente autorisation est consentie en vue de répondre aux exigences de plusieurs arrêtés interministériels et normes françaises ou européennes afin que toutes les canalisations de Gaz de France soient protégées cathodiquement permettant ainsi la protection du métal contre la corrosion,

**Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention de servitudes applicable aux ouvrages de distribution publique de gaz afin de renouveler l'installation de protection cathodique du réseau acier gaz sur le terrain du stade municipal Jo Carabignac avenue du Sarlac avec Gaz Réseau Distribution de France.

Pour copie conforme

Moissac le 26 avril 2013

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :